

**CONSEIL SYNDICAL DU 30 septembre 2020  
Saint Maurice l'Exil (Salle Aragon)**

**COMPTE-RENDU**

**Séance du conseil syndical du 30 septembre 2020**

Date de la Convocation : 21/09/2020

Nombre de membres en exercice : 72

Nombre de membres présents : 72

Nombre de membres votants : 67

**Etaient présents :**

**Délégués titulaires** : BOUVIER Christophe, CHANEAC Pascal, CHARMY Pierre, DUBOUCHET Frédéric, DUPHOT Anne-Marie, DURAND Joël, FANGET Christian, GONON Christophe, HYVERNAT Nicolas, KOVACS Thierry, KRAEHN Fabien, ORENGIA Alain, PELLOUX-PRAYER Pierre, PERROT-BERTON Claudine, THOMAS Luc, VICIANA Carole, BOUSSARD Gérard, COULAUD Raymonde, DEZARNAUD Sylvie, DURANTON Robert, GENTY Philippe, GRANGEOT Christelle, LHERMET Claude, MANIN Gilbert, MERCIER Serge, MONDANGE André, MONTEYREMARDE Christian, MOREL Nathalie, PAVONI Jean-François, SEGUI Jean-Michel, TEIL Laurent, VIAL Gilles, VIALLATTE Régis, BOUVIER David, DELAPLACETTE Philippe, DERNAT Marin, FAURE François, GAUTHIER Patrick, HEBERT Aline, LAFAURY Yves, MONNIER Yves, ORLOWSKI François, ROBERT Gérard, VIGIER Diane, DEVRIEUX Michel, ZILLIOX Charles, FERRAND André, MARTIN Brigitte, BAYLE Damien, BONNET Sylvie, DELORD Christophe, FRAYSSE Yves, MAGAND Danielle, MARCE Laurent, MASSOLA Christian, PRIOLON William, SAUZE Denis.

**Délégués suppléants** : ABEILLON Thibald, DELORME Michel, MATA Marine, PAOLUCCI Joëlle, CHERVEL Jean-Luc, FAYE Didier, GRAVIER Sandrine, MERCIER Louis, PAQUE Yannick, CESA Jean, REYNAUD Christelle, RICHARD Christophe, BARBATO-BARBE Stéphanie, DAVID Sylvette, MANTELIN Edith.

**Autres présents** : FONTVIEILLE Isabelle, LAURENT Aline, LE JEUNE Cédric, LANSOU Cédric, SPACH Tom, MASSON Gaëlle.

*Secrétaire de séance : Thierry KOVACS*

---

**Ordre du jour :**

**1 - Introduction**

→ Installation du conseil syndical

**2 – Election du bureau syndical**

→ Délibération D-2020-10 : Election du /de la Président(e)

→ Délibération D-2020-11 à 21 : Election des 11 vice-présidents

→ Délibération D-2020-22 : Délégation de pouvoir au /à la Président(e)

Validation du compte-rendu du conseil syndical du 18 février 2020

**4 - Questions diverses**

---

Mot d'accueil du président sortant, Philippe DELAPLACETTE :

*« Mes chers collègues, je ne serai pas long. En tant que président en exercice jusqu'à ce jour, la responsabilité m'incombait de vous inviter à ce conseil syndical d'installation. Je remercie Philippe Genty de nous accueillir ce soir dans cette salle qui se prête parfaitement par ses dimensions au respect des règles sanitaires. Nos services m'ont informé de l'important renouvellement de l'assemblée avec près de 2/3 de nouveaux élus. Ce sera à la fois une gageure pour harmoniser rapidement le niveau de connaissance du SMRR et de l'outil Scot et aussi une opportunité pour offrir un regard et des attentes nouvelles pour l'avenir. Merci de votre engagement et bonne soirée. »*

## 1 – Introduction

Afin d'installer le bureau syndical et de procéder aux élections, il convient de nommer le doyen d'âge, Charles ZILLIOX, 1 secrétaire de séance, Thierry KOVACS et 2 assesseurs (les plus jeunes des délégués titulaires présents), William PRIOLON et Damien BAYLE.

Monsieur Zilliox procède à l'installation du conseil syndical et fait l'appel des délégués titulaires et suppléants de chaque EPCI.

- Installation du conseil syndical

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (art. L5711-1), les EPCI membres du Syndicat Mixte des Rives du Rhône ont désigné leurs représentants pour siéger au sein du conseil syndical. Chacun d'entre eux a communiqué les coordonnées des personnes ainsi désignées. Le doyen d'âge procède à l'installation du Conseil.

Liste des délégués titulaires et suppléants, soit :

23 titulaires et 23 suppléants pour Vienne Condrieu Agglomération  
18 titulaires et 18 suppléants pour la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône  
12 titulaires et 12 suppléants pour la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche  
13 titulaires et 13 suppléants pour Annonay Rhône Agglo  
4 titulaires et 4 suppléants pour la Communauté de Communes du Pilat Rhodanien  
2 titulaires et 2 suppléants pour la Communauté de Communes du Val d'Ay



**DELEGUES TITULAIRES**

**DELEGUES SUPPLEANTS**

**Vienne Condrieu Agglomération**

Christophe	BOUVIER
Pascal	CHANEAC
Christophe	CHARLES
Pierre	CHARMY
Marc	DELEIGUE
Gilbert	DREVN
Frédéric	DUBOUCHET
Anne-Marie	DUPHOT
Joël	DURAND
Martine	FAITA
Christian	FANGET
Christophe	GONON
Nicolas	HYVERNAT
Max	KECHICHIAN
Thierry	KOVACS
Fabien	KRAEHN
Alain	ORENGIA
Pierre	PELLOUX-PRAYER
Claudine	PERROT-BERTON
Jean-Jacques	PLASSON
Yves	RACHEDI
Luc	THOMAS
Carole	VICIANA

Thibald	ABEILLON
Frédéric	BELMONTE
Cédric	BON
Christian	BOREL
Lucien	BRUYAS
Raymond	CARCEL
Michel	CHARMET
Gilbert	CHAVAS
Karinne	DAVID
Michel	DELORME
Bayram	DINDAR
Aïcha	GACEM
Christian	JANIN
Dominique	JESTIN
Gérard	LOCATELLI
Marine	MATA
Joëlle	PAOLUCCI
Christian	PETREQUIN
Houari	RACHEDI
Laurent	SOY
Jean	TISSOT
Charles	TODARO
Blandine	VIDOR

**Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône**

Gérard	BOUSSARD
Raymonde	COULAUD
Sylvie	DEZARNAUD
Robert	DURANTON
Philippe	GENTY
Christelle	GRANGEOT
Claude	LHERMET
Gilbert	MANIN
Serge	MERCIER
André	MONDANGE
Christian	MONTEYREMAR
Nathalie	MOREL
Béatrice	MOULIN-MARTIN
Jean-François	PAVONI
Jean-Michel	SEGUI
Laurent	TEIL
Gilles	VIAL
Régis	VIALATTE

Jean-Luc	ANDRE
Sébastien	ANDRE
Yvan	ARGOUD
Gilles	BONNETON
Françoise	BUNIAZET
Gilbert	CARVALHO
Jean-Luc	CHERVEL
Sébastien	CICORELLA
Didier	FAYE
Dominique	FONLUPT
Sandrine	GRAVIER
Julien	JODAR
Louis	MERCIER
Olivier	MERLIN
Constant	MEYER
Yannick	PAQUE
Vincent	PONCIN
Marc	ROUSVOAL



### Communauté de Communes du Pilat Rhodanien

Chantal	CHETOT
Patrick	METRAL
Michel	DEVRIEUX
Charles	ZILLIOX

Anne-Marie	BORGEAIS
Dominique	CHAVAGNEUX
Sylvie	GUISSET
Christophe	RICHARD

### Communauté de Communes Porte de DrômArdèche

David	BOUVIER
Jacky	BRUYERE
Philippe	DELAPLACETTE
Marin	DERNAT
François	FAURE
Aline	HEBERT
Yves	LFAURY
François	ORLOWSKI
Gérard	ROBERT
Patrick	GAUTHIER
Yves	MONNIER
Diane	VIGIER

Véronique	BOURGEON
Jérôme	CAIRE
Jean	CESA
Vincent	CHEVAL
Nathalie	DURAND
Nicole	DURAND
Ludovic	LACROIX
Gérard	ORIOLE
Sylvie	PEROT
Christelle	REYNAUD
Christian	ROUCHON
Cyril	SARZIER

### Annonay Rhône Agglo

Damien	BAYLE
Sylvie	BONNET
Christophe	DELORD
Yves	FRAYSSE
Danielle	MAGAND
Laurent	MARCE
Christian	MASSOLA
Catherine	MOINE
Richard	MOLINA
Simon	PLENET
William	PRIOLON
Denis	SAUZE
Antoinette	SCHERER

Stéphanie	BARBATO-BARBE
Jean-Yves	BONNET
Brigitte	BOURRET
Sylvette	DAVID
Olivier	DE LAGARDE
Cécilia	FARRE
Christian	FOREL
Denis	HONORE
Edith	MANTELIN
Patrick	OLAGNE
Ronan	PHILIPPE
Alexis	RISSOAN
Laurent	TORGUE

### Communauté de Communes du Val d'Ay

Brigitte	MARTIN
André	FERRAND

Gaëtan	JUILLAT
Xavier	BALANDRAU



## 2 – Election du bureau syndical

- Délibération D-2020-10 : Election du / de la Président(e)

A la suite du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires et en application du Code Général des Collectivité Territoriales, le conseil syndical élit son/sa président(e) parmi ses membres au scrutin secret à majorité absolue. Le doyen d'âge préside l'élection du/de la président(e).

Monsieur Zilliox appelle les candidats. Monsieur Kovacs présente la candidature de Monsieur Delaplacette, président sortant. Monsieur Delaplacette s'exprime à son tour sur sa candidature :

*« Une partie d'entre vous me connaissent déjà : je suis maire de la commune de Champagne en Ardèche (600 habitants), vice-président de la communauté de communes Porte de DrômArdèche (bi-départementale) et président sortant du Scot. Nous avons conduit la procédure de révision du SCoT qui a été arrêté puis approuvé à l'unanimité en 2019. Je souhaite poursuivre le travail déjà engagé durant les précédents mandats, notamment dans cette phase importante qu'est la mise en œuvre et le suivi du Scot. Et les chantiers à porter sont nombreux pour nous assurer que notre projet politique et nos ambitions se concrétisent dans les années à venir. J'aspire donc à conduire une nouvelle équipe dans le même climat d'écoute, de sérénité et de franchise. »*

Il n'y a pas d'autres candidats pour la présidence. Les délégués votent à bulletin secret dans l'isoloir, déposent le bulletin de vote dans l'urne et signe la feuille d'émargement du vote réalisé, en présence des assesseurs.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 6 (dont 1 bulletin au nom de Monsieur Molina)

Suffrages exprimés : 61

Majorité absolue : 34

Monsieur Delaplacette a obtenu 61 voix et est élu Président du SMRR.

### ➔ **Délibération approuvée à 61 voix pour Monsieur Delaplacette et 6 votes blancs/nuls.**

Le Président désormais installé, il reprend la conduite de séance en libérant Monsieur Zilliox de ses fonctions de doyen et en remerciant :

*« Chers collègues,*

*Après avoir œuvrer pour que le Scot soit voté à l'unanimité lors de son arrêt comme de son approbation, me voilà ré-élu à la majorité des voix... C'est bien sûr une satisfaction personnelle, une reconnaissance pour le travail accompli lors du précédent mandat et une marque de confiance qui m'honore. Il faut rassembler les élus autour d'un projet et d'ambitions territoriales partagées. J'aspire en ce sens à apporter à la fois continuité et renouvellement. L'expérience acquise sur le Scot, ma connaissance du territoire seront des atouts évidemment. Mais j'ai aussi la volonté de franchir encore des caps sur des sujets dont nous nous sommes trop peu, comme la coopération économique, la santé en urbanisme, les friches, etc.*

*Merci donc pour votre confiance renouvelée, merci à M. Zilliox (doyen) pour avoir piloté la séance jusque-là. Je vous propose de poursuivre la séance avec l'élection des vice-présidents. »*

L'article 7 des statuts du SMRR précise que le bureau se compose d'un vice-président par tranche de 30 000 habitants pour chaque intercommunalité adhérente. Il convient donc de procéder à l'élection des vice-présidents. Sur proposition de plusieurs élus de l'assemblée, Monsieur Delaplacette propose un vote à main levée lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat qui se présente. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des délégués présents.



- Délibération D-2020-011 : Election du/de la premier(e) vice-président(e)

Monsieur Kovacs se présente comme candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.  
Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Monsieur Kovacs Thierry.

Monsieur Kovacs est élu 1<sup>er</sup> vice-président du Syndicat Mixte des Rives du Rhône.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité par le conseil syndical.

- Délibération D-2020-12 – Election du/de la second(e) vice-président(e)

Mme Dezarnaud se présente comme candidate. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Mme Dézarnaud Sylvie qui devient la 2<sup>ème</sup> vice-présidente du SMRR.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-13 : Election du/de la troisième vice-président(e)

Monsieur Plenet, absent excusé, se présente comme candidat par la voix de Monsieur Delord. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Monsieur Plenet qui devient le 3<sup>ème</sup> vice-présidente du SMRR.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-14 : Election du/de la quatrième vice-président(e)

Monsieur Zilliox se présente comme candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Monsieur Zilliox qui devient la 4<sup>ème</sup> vice-présidente du SMRR.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-15 : Election du/de la cinquième vice-président(e)

Monsieur Ferrand se présente comme candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Monsieur Ferrand qui devient le 5<sup>ème</sup> vice-président du SMRR.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-16 : Election du/de la sixième vice-président(e)

Monsieur Thomas se présente comme candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Monsieur Thomas qui devient le 6<sup>ème</sup> vice-président du SMRR.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-17 : Election du/de la septième vice-président(e)

Monsieur Genty se présente comme candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.

Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Monsieur Genty qui devient le 7<sup>ème</sup> vice-président du SMRR.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-18 : Election du/de la huitième vice-président(e)





Monsieur Delord se présente comme candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.  
Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Monsieur Delord qui devient le 8ème vice-président du SMRR.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-19 : Election du/de la neuvième vice-président(e)

Madame Vigier se présente comme candidate. Il n'y a pas d'autre candidat.  
Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Madame Vigier qui devient la 9ème vice-présidente du SMRR.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-20 : Election du/de la dixième vice-président(e)

Monsieur Dubouchet se présente comme candidat. Il n'y a pas d'autre candidat.  
Le vote à main levée est à l'unanimité pour la candidature de Monsieur Dubouchet qui devient le 10ème vice-président du SMRR.

→ Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Délibération D-2020-21 : Election du/de la onzième vice-président(e)

2 candidats se présentent : Claude Lhermet et Gilles Vial

Claude Lhermet se présente en tant que maire de Sonnay et vice-président de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône.

Gilles Vial rappelle son engagement lors du dernier mandat, au sein du bureau syndical, avec l'aboutissement de la révision du Scot et le travail effectué pour le SAARRA (Schéma d'Aménagement de l'Agglomération Roussillon St Rambert d'Albon), dont il était en charge dans le cadre de sa vice-présidence. Il souhaite participer à la mise en œuvre du Scot révisé et du SAARRA par le biais de sa candidature pour cette 11ème vice-présidence.

Les délégués votent à bulletin secret dans l'isoloir, déposent le bulletin de vote dans l'urne et signe la feuille d'émargement du vote réalisé, en présence des assesseurs.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 67

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 3

Suffrages exprimés : 64

Majorité absolue : 34

Monsieur Lhermet a obtenu 28 voix et Monsieur Vial a obtenu 36 voix.

Monsieur Vial est élu 11ème vice-président du SMRR.

Cette délibération est adoptée avec 28 voix pour Monsieur Lhermet et 36 voix pour Monsieur Vial.

Gilles Vial remercie le conseil pour ce vote de confiance renouvelée.

- D-2020-22 : Délégation de pouvoir au président

L'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales stipule :

Le président et le bureau peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :



- 1° - du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances,
- 2° - de l'approbation du compte administratif,
- 3° - des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L 1612-15,
- 4° - des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale,
- 5° - de l'adhésion de l'établissement à un établissement public,
- 6° - de la délégation de la gestion d'un service public,
- 7° - des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Il est rappelé qu'en application de l'article L. 5211-9 du CGCT, modifié par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les décisions relevant de la compétence déléguée au Président et prises en vertu de la présente délibération pourront être signées par le directeur général, le directeur général adjoint, le directeur général des services techniques et les responsables de services dans les domaines relevant de leur compétence, sous la surveillance et la responsabilité de monsieur le Président. Ces délégations seront précisées par arrêté du Président.

→ La délibération est approuvée à l'unanimité.

#### **4 – Questions diverses**

Aucune question diverse.

Monsieur Delaplacette clôt la séance :

*Chers collègues*

*Voilà enfin le nouvel exécutif en place. Je suis heureux de compter 3 présidents d'intercommunalités parmi les vice-présidents du Scot, ce qui démontre une fois de plus l'intérêt de l'outil Scot pour le territoire et l'importance de la scène d'échanges que constitue le Syndicat (la seule subsistant à cette échelle !).*

*Je remercie tous les élus pour le sérieux avec lequel les élections se sont déroulées, particulièrement M. Zilliox, doyen, M. Kovacs, secrétaire de séance ainsi que nos deux assesseurs M. Priolon et M. Bayle.*

*Merci aux services pour l'organisation. Merci à tous et bonne soirée.*

La séance est levée à 20h00.

